

Le jour d'hui vingt deux du mois d'août l'an de la  
 République Française à sept heures du soir par devant moi  
 Jacques André hébert maire à défaut de l'officier public, sont  
 comparus de la maison de colatant de l'empereur Pierre André  
 fortuchet tel anan de Soli Stel veuf de Jean Marie Jacques  
 Brognard et Margherita fille des sieurs Pierre Joseph et d'Angelique  
 Joseph prêtre âgé de quarante ans le mois au jour domicilié  
 à Wisches et Marie Jeanne Joseph Brognard âgée de trente  
 huit ans veuf de son père Nicolas Joseph et  
 Marie Jeanne Adreille d'Orville à Wisches d'autre part  
 pour contracter mariage les quels futurs conjoint et ont  
 accompagné de ses sieurs Joseph Brognard, officier municipal  
 âgé de quarante ans et Jacques Joseph Brognard âgé de trente  
 cinq ans batteur d'huile François Joseph Brognard  
 âgé de trente trois ans batteur d'huile Jean Nicolas  
 Brognard charpentier âgé de trente ans tous futurs et  
 de orants domiciliés tous à Wisches moi Maire après  
 avoir fait lecture et présente des parties et de l'acte de mariage  
 de l'acte de naissance de Pierre André fortuchet tel qui est tenu  
 qu'il est né à Soli le treize de novembre mil sept cent  
 cinquante quatre du mariage légitime de Pierre Joseph  
 fortuchet et d'Angelique Joseph prêtre de l'acte de  
 naissance de Marie Jeanne Joseph Brognard portant  
 quelle est née le douze de février de l'an mil sept cent  
 cinquante cinq du mariage légitime de Nicolas Joseph  
 Brognard et de Marie Jeanne Adreille de l'acte de  
 publication des promesses de mariage entre les futurs  
 conjointes du sieur par moi Jacques André hébert maire  
 le vingt deux du mois d'août l'an de la République Française

porte de la maison de colatant de Wisches, après avoir  
 que Pierre André fortuchet tel et Marie Jeanne Joseph  
 Brognard ont eu déclaré à haute voix de leur consentement  
 l'un pour épouser l'autre j'ai procédé au lieu de la loi que  
 Pierre André fortuchet tel et Marie Jeanne Joseph  
 Brognard sont unis et mariés et j'ai rédigé le présent  
 acte que les parties ont signé l'ayant déclaré de son  
 écrire et que les témoins ont signé excepté Jacques Joseph  
 Brognard qui a déclaré qu'il s'oppose à ce mariage  
 fait à la maison de colatant de Wisches le jour  
 d'hui le vingt deux du mois d'août l'an de la République Française  
 Jacques André hébert maire  
 François Joseph Brognard  
 Jean François Brognard  
 François Joseph Brognard

publication le 20 brumaire an 3, à heure de midi : Pierre andré fermentel veuf de jacqueline dermenghem âgé de quarante ans maçon fils des feus pierre et de marie angélique pichon et marie jeanne josephe brogniard âgée de trente neuf ans fille des feus nicolas et de marie jeanne codvelle

Aujourd'hui vingt deux brumaire troisieme année de la république française à sept heures du soir pardevant moi jacques andré hébant maire à défaut de l'officier public, sont comparus en la maison commune d'une part pierre andré fermentel maçon de son stil veuf de feu marie jacque line dermenghem fils des feus pierre joseph et d'angelique joseph pichon âgé de quarante ans moins un jour domicilié à wizernes et marie jeanne josephe brogniard âgée de trente huit ans neuf mois fille des feus nicolas joseph et de marie jeanne codveille domiciliée à wizernes d'autre part pour contracter mariage, lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de françois joseph brogniard, officier municipal âgé de quarante un an, jacques joseph brogniard âgé de trente cinq ans batteur d'huile, françois joseph brogniard âgé de trente trois ans batteur d'huile, jean françois brogniard charpentier âgé de trente ans tous freres à la mariante, domiciliés tous à wizernes, moi maire après avoir fait lecture en présence des parties et desdits temoins, de l'acte de naissance de pierre andré fermentel qui constate qu'il est né à halines le treize de novembre mil sept cent cinquante quatre du mariage légitime de pierre joseph fermentel et d'angélique josephe pichon, de l'acte de naissance de marie jeanne josephe brogniard portant quelle est née le douze de fevrier de l'an mil sept cent cinquante cinq du mariage légitime de nicolas joseph brogniard et de marie jeanne codveille, de l'acte de publication des promesses de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi jacques andré hebant maire le vingt brumaire et affiché le meme jour à la porte de la maison commune de wizernes, après aussi que pierre andré fermentel et marie jeanne josephe brogniard ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour epoux j'ai prononcé au nom de la loi que pierre andré fermentel et marie jeanne josephe brogniard sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties n'ont signé ayant déclaré ne savoir écrire et que les témoins ont signé excepté jacques joseph brogniard qui a déclaré ne savoir écrire fait en la maison commune de wizernes, jour mois et an que dessus.

*jacque andre hebant maire*

*francois joseph brogniard*

*jean francois broniard*

*fracois joseph brogniard*